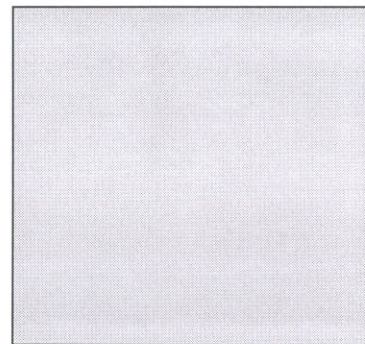


**Département  
du Tarn et Garonne**

**Commune de MONTRICOUX**



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**1<sup>ère</sup> REVISION**

**2— PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE (P.A.D.D.)**

REVISION  
Arrêtée le :

Approuvée le :

Exécutoire le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

P.O.S. approuvé le 29/03/1990  
1<sup>ère</sup> modification approuvée le 31/03/1994  
1<sup>ère</sup> révision prescrite le 17/10/2003

**Atelier Sol et Cite**  
**GÉRARD FRESQUET-BRIGITTE FRAUCIEL**  
URBANISTES OPQU- ARCHITECTES DPLG  
23 ROUTE DE BLAGNAC - 31200 TOULOUSE  
FAUBOURG DE NARCÈS – 46800 MONTCUQ  
TEL : 05.61.57.86.43 - FAX : 05.61.57.97.78  
E-MAIL : SOLETCITE@WANADOO.FR

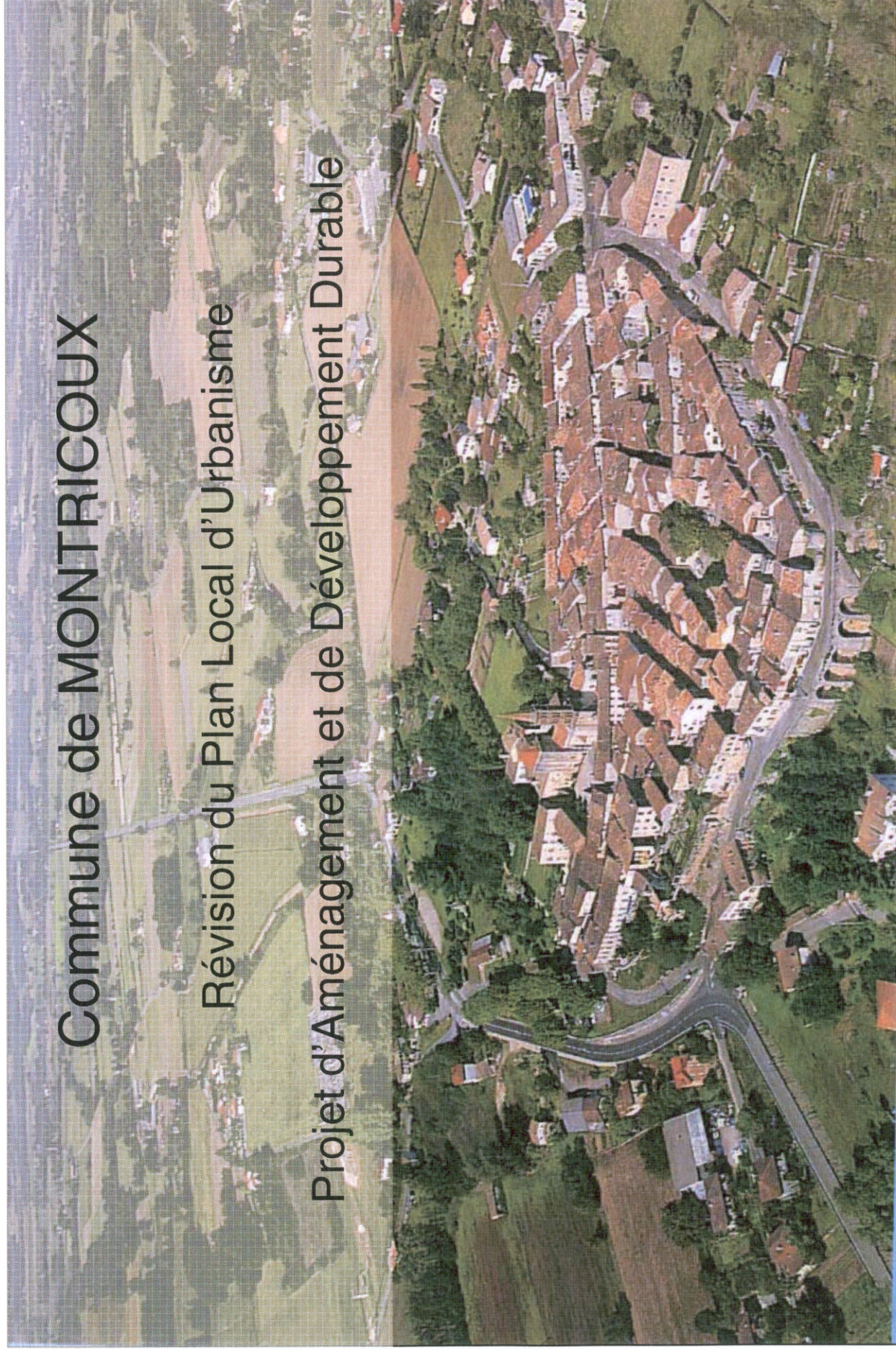
**2**

Département du Tarn et Garonne

# Commune de MONTRICOUX

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



**Atelier Sol et Cité**, Atelier d'Urbanisme et d'Architecture 23 route de Blagnac 31200 TOULOUSE

5 faubourg de Narcès 46800 MONTECUQ Tel. 05 61 57 86 43 Fax. 05 61 57 97 78

Sol et Cité

Atelier d'Urbanisme  
et d'Architecture

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

## **1 - Protéger et mettre en valeur l'ensemble des éléments naturels et paysagers qualitatifs, garants d'un équilibre écologique, et d'un cadre de vie remarquable.**

- 1.1 Protéger les masses boisées continues du Causse, et préserver le paysage bocager
- 1.2 Soutenir la vocation agricole des espaces pour assurer l'évolution et l'entretien des paysages
- 1.3 Conforter le réseau de cheminements doux pour favoriser la découverte du territoire
- 1.4 Favoriser la protection et la replantation de haies champêtres en limite de propriété.

## **2 - Organiser des extensions urbaines qualitatives et contenues, et valoriser le patrimoine bâti existant.**

- 2.1 Développer et structurer une urbanisation en interaction avec le cadre naturel et paysager
- 2.2 Adapter et maîtriser le développement des hameaux en fonction de leur nature
- 2.3 Poursuivre la politique de valorisation du centre

## **3 - Promouvoir et assurer la coexistence des différentes activités économiques**

**1 -Protéger et mettre en valeur l'ensemble des éléments naturels et paysagers qualitatifs, garants d'un équilibre écologique, et d'un cadre de vie remarquable.**



## 1.1 Protéger les masses boisées continues du Causse, et préserver le paysage bocager

Plusieurs éléments naturels qui caractérisent le paysage de Montricoux sont menacés par le développement de l'urbanisation, ou encore tendent à disparaître par manque d'entretien. Ils sont pourtant les garants d'une biodiversité riche, essentielle au territoire.



Protéger l'ensemble des petites masses boisées pour conserver les lignes d'écrin végétal.

Préserver et inciter la replantation des ripisylves le long des ruisseaux...

Maintenir les espaces boisés classés existants, et préserver la forêt de Bretou, **ZNIEFF de type 1**, en minimisant l'impact de l'extension de la carrière.

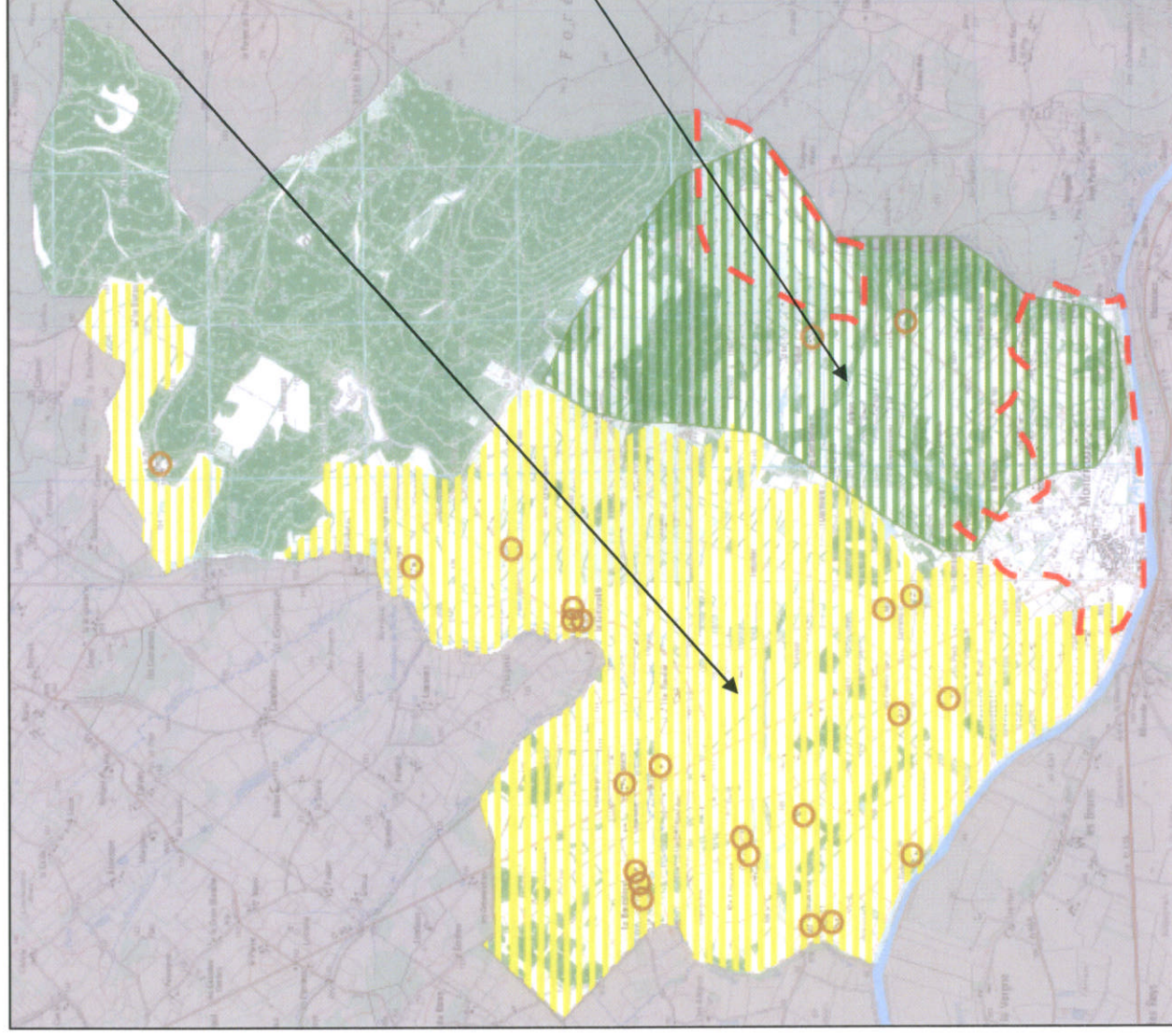
Favoriser la protection et la replantation de haies champêtres en limite de propriété.

Conserver et valoriser des accès à l'Aveyron: Abreuvoir et Port

## 1.2 soutenir la vocation agricole des espaces pour assurer l'évolution et l'entretien des paysages

*Dans le but de trouver le meilleur compromis entre préservation de l'agriculture et maîtrise de la « fermeture » du paysage par l'enfrichement, la commune souhaite mettre en équilibre deux types d'espaces en favorisant le développement de l'agriculture à l'Ouest, et donner une vocation plus naturelle à l'Est dans le prolongement de la forêt de Bretou.*

○ Sièges d'exploitation  
--- Sites inscrits



Préserver les espaces agricoles de l'Ouest de la commune.

Ce secteur est largement couvert par le réseau d'irrigation et regroupe la majorité des exploitations agricoles qui bénéficient des terrains molassiques de l'Aveyron.

Maintenir entre terrasses et Causse une zone de prairie

Afin de sauvegarder un paysage de cause caractéristique et prendre en compte le site inscrit de la vallée de l'Aveyron recensé en deux endroits sur cet espace, la partie Est de la commune sera confortée à terme comme un vaste espace naturel de type prairie bocagère.

### 1.3 Conforter le réseau de cheminements doux pour favoriser la découverte du territoire

La commune compte déjà plusieurs chemins pédestres qui participent à la découverte du territoire, et sont une alternative aux déplacements motorisés. Ces liaisons douces permettent par ailleurs de relier les différents hameaux au centre bourg.

**Renforcer et améliorer la signalétique des chemins de randonnées existants pour assurer des liaisons douces entre hameaux et centre bourg :**

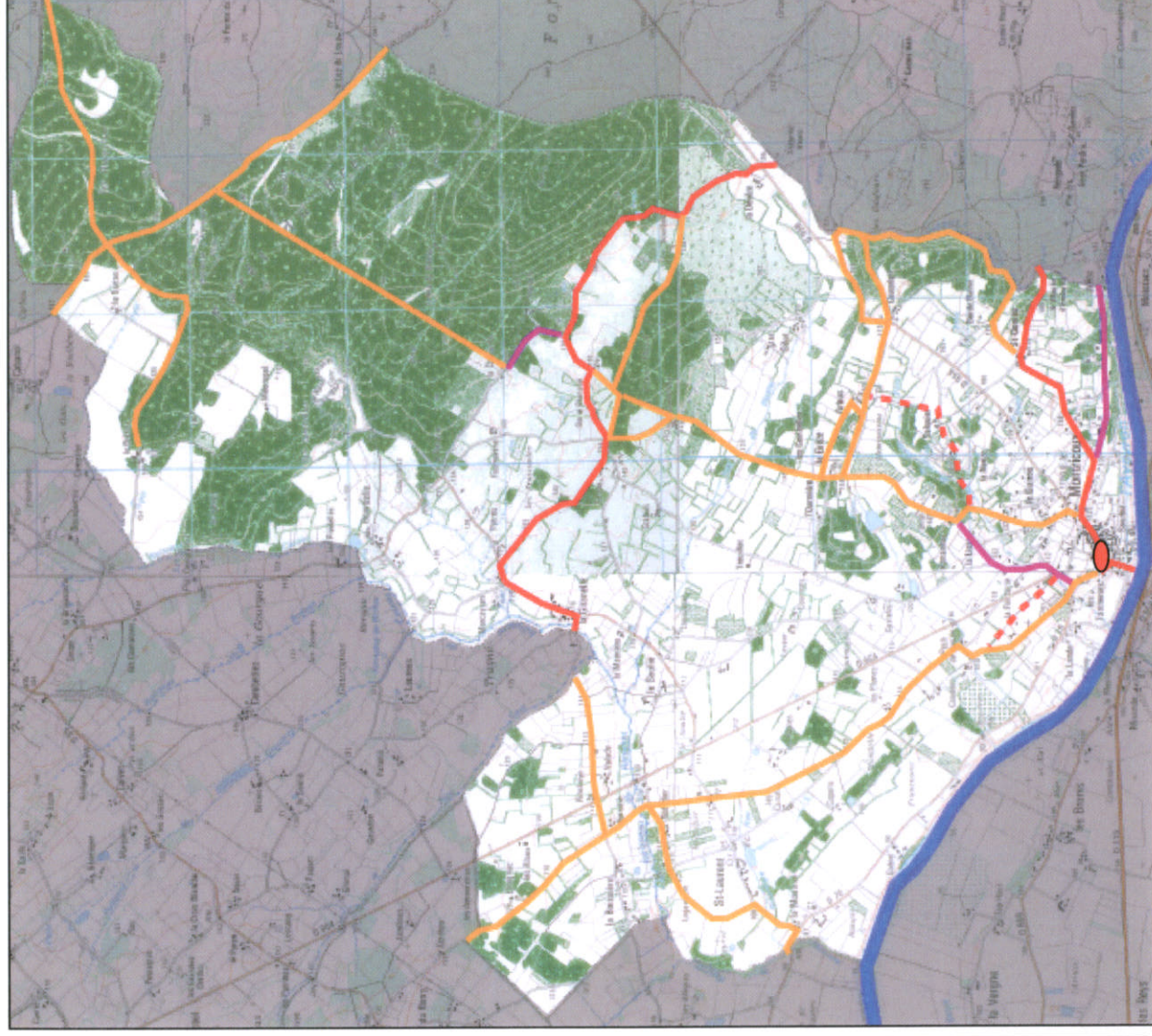
— GR de Pays

— Itinéraires promenades et randonnées du Plan Départemental

— Petites Randonnées

**Aménager et entretenir des accès piétons se raccordant aux chemins de randonnées existants** ■■■■

**Officialiser un point de départ des circuits de découverte dans le bourg pour marquer l'accroche entre le centre et le maillage des cheminements .** ●



## 1.4 Favoriser la protection et la replantation de haies champêtres en limite de propriété.



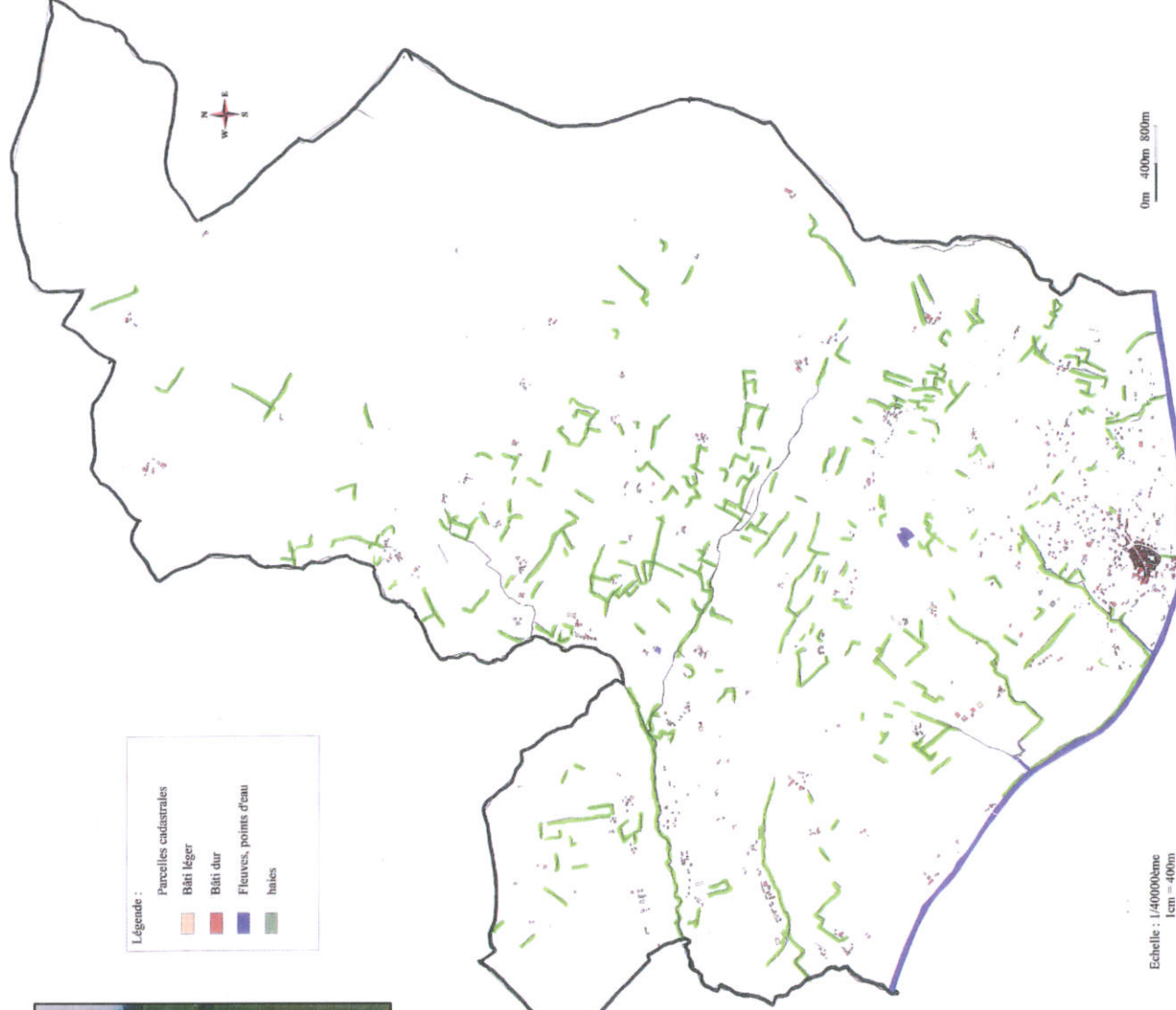
La communauté de communes a recensé l'ensemble des haies sur le territoire de Montricoux.

L'objectif est, à travers cette identification, de les préserver et d'inciter les propriétaires à la replantation de ces écrins végétaux pour recréer une certaine continuité.

Elles constituent, en effet, à la fois, des éléments remarquables du paysage, ont une vocation écologique certaine, et participent à la lutte contre l'érosion des terres.

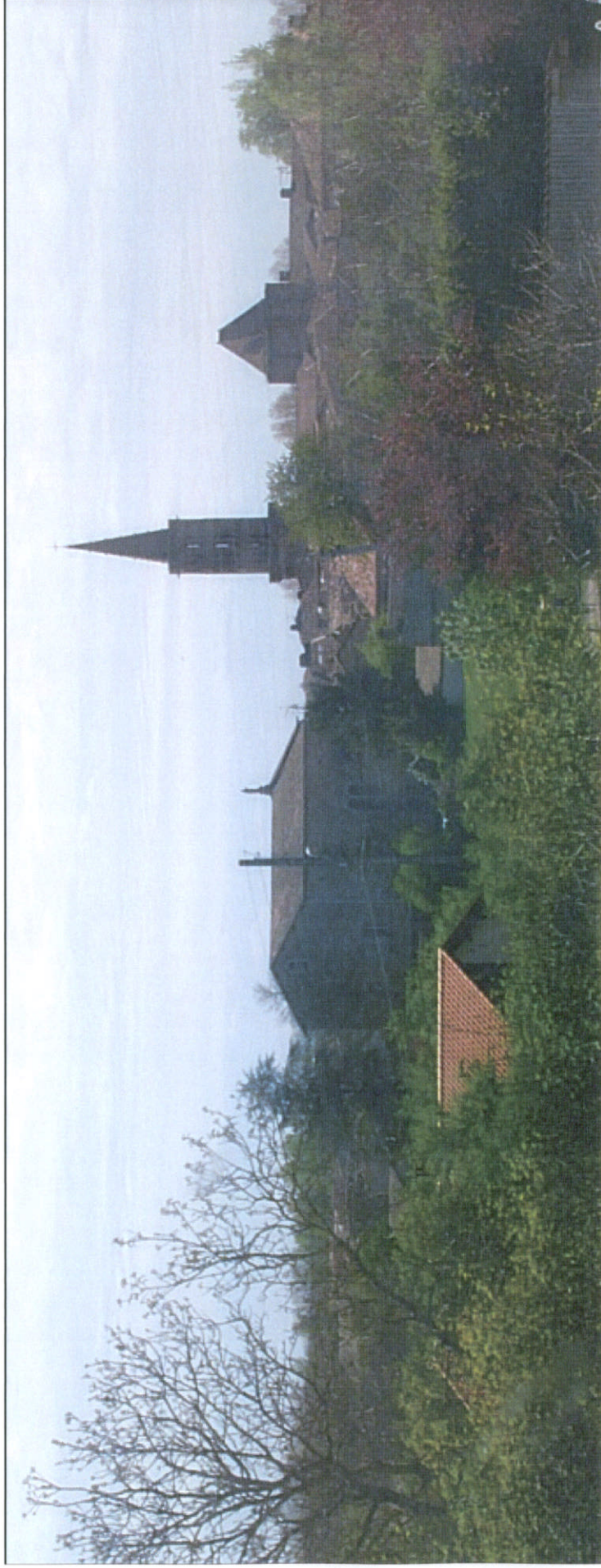
Cette orientation s'inscrit nettement dans l'objectif de contribuer à la « veille stratégique de l'évolution des paysages agricoles » cité et décrit par le plan de paysage de Pays (Charte paysagère du pays Midi-Quercy).

Aussi, afin de recréer le paysage bocager caractéristique, la replantation de ces haies doit s'inspirer de la palette végétale élaborée par la Charte Paysagère Midi-Quercy.



---

## 2 - Organiser des extensions urbaines qualitatives et contenues, et valoriser le patrimoine bâti existant

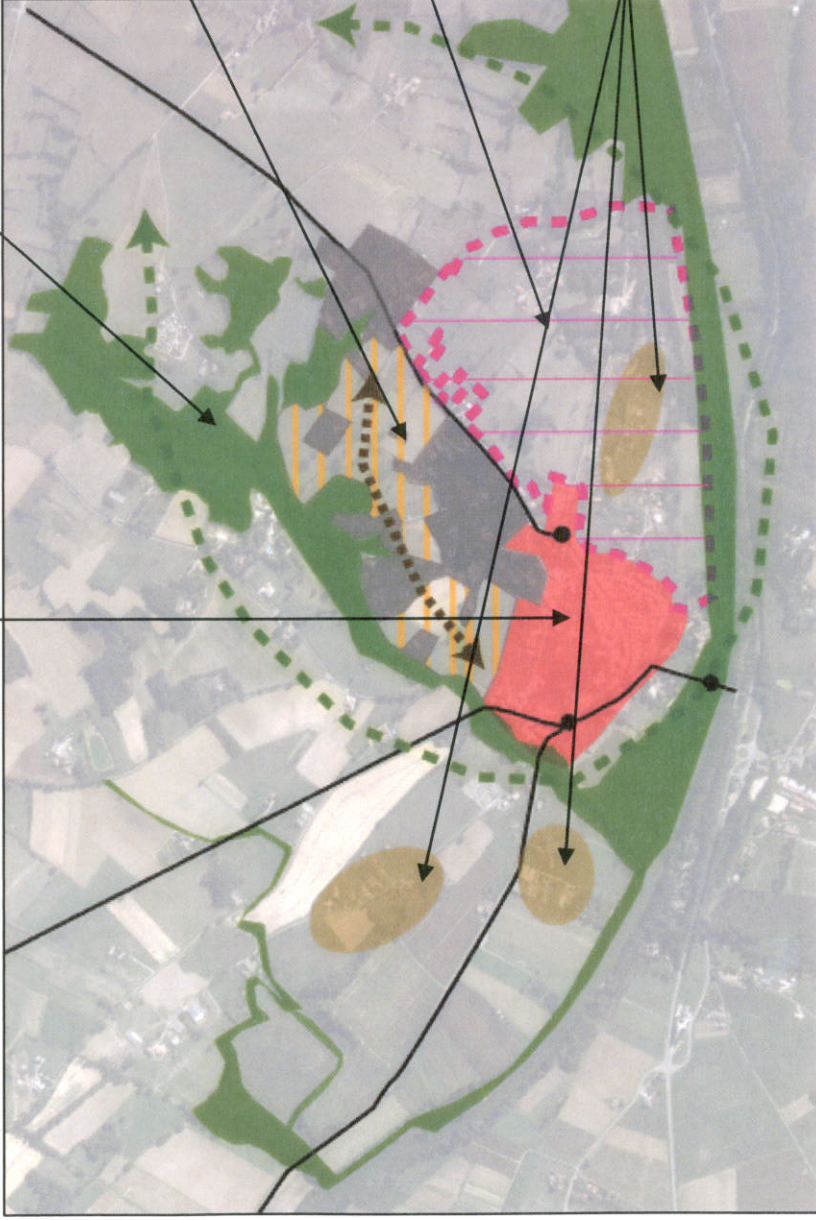


## 2.1 Développer et structurer une urbanisation en interaction avec le cadre naturel et paysager

Préserver la forme originelle du bourg en sauvegardant la silhouette groupée du centre et des faubourgs,  
 Protéger les composants arborés et végétalisés du centre (jardins en fond de parcelle du faubourg, parc du château),  
 Valoriser le patrimoine historique en soutenant les opérations de réhabilitation dans le centre,  
 Poursuivre la politique de réaménagement des espaces publics du centre, et des entrées de bourg,  
 Prévoir les réserves foncières nécessaires pour accueillir de nouveaux équipements et répondre à l'évolution démographique

*Face à la capacité foncière disponible située à proximité immédiate du centre-bourg, le développement s'effectuera prioritairement sur ces espaces stratégiques, renforçant la vie du centre bourg, et préservant le reste du territoire du mitage.*

Préserver les éléments du cadre naturel qui marquent la limite à l'urbanisation tels que le ruisseau de la Lisse et sa ripisylve, et les masses boisées du flanc de coteau le long de l'Aveyron.



Organiser les extensions au Nord du centre afin d'enrayer le mitage autour du bourg, et structurer l'ensemble de ces extensions et plus particulièrement « la couture » avec le tissu ancien.

Préserver le secteur des lieux-dits « Sourbié » jusqu'au « Clos de Tournet » situé à l'Est du bourg pour valoriser les pigeonniers, les jardins, et masses boisées, la silhouette du bourg et assurer la pérennisation de ce paysage situé en zone de perception sensible, et de site inscrit.

Assurer un développement mesuré et qualitatif du hameau de Lalande et des noyaux d'habitat des lieux-dits « Sourbié » et « Pech de Cauzin ».

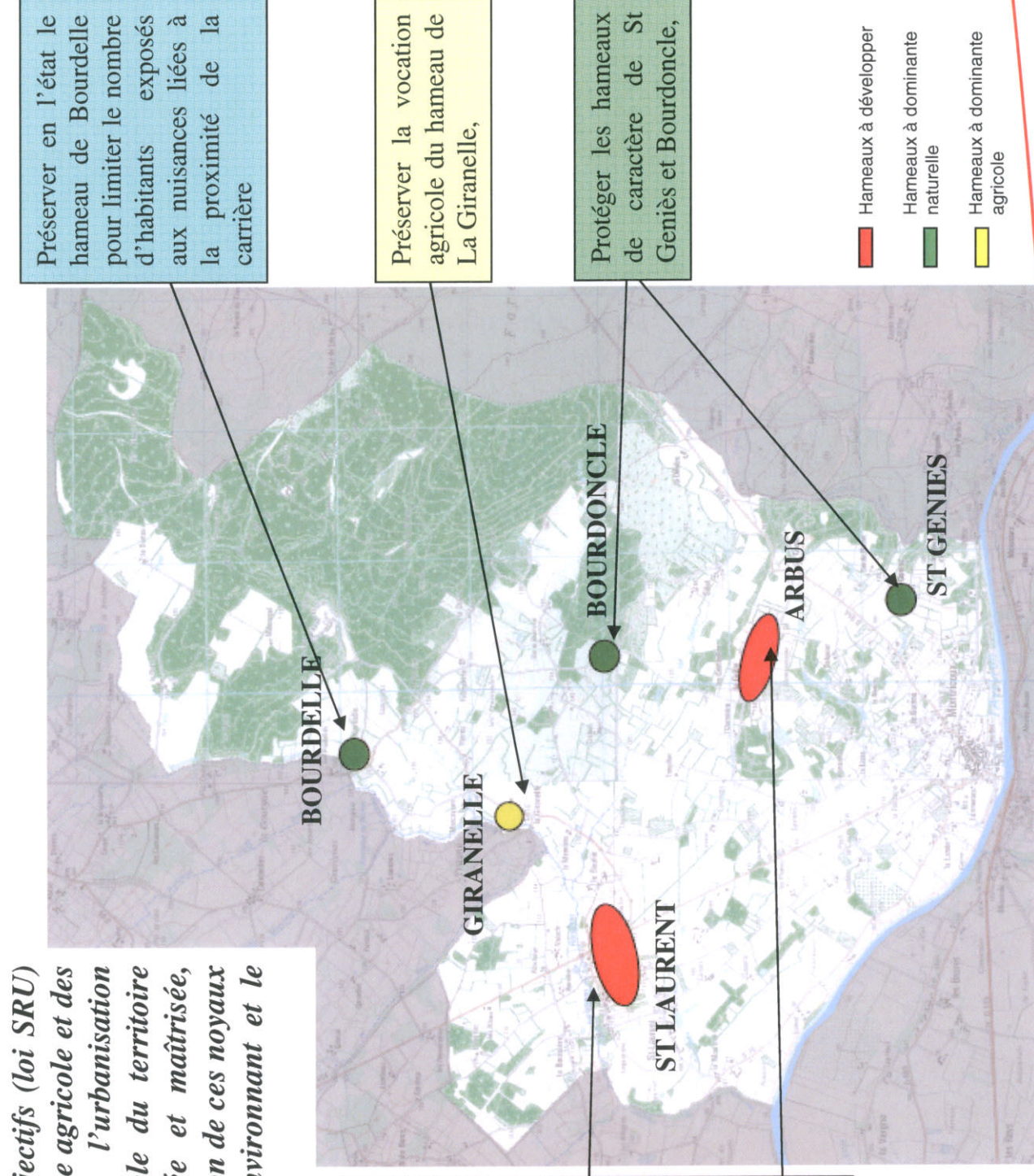
## 2.2 Adapter et maîtriser le développement des hameaux en fonction de leur nature

*Afin de répondre aux objectifs (loi SRU) de préservation de l'espace agricole et des espaces naturels, l'urbanisation disséminée sur l'ensemble du territoire communal sera encadrée et maîtrisée, pour garantir une insertion de ces noyaux d'habitat dans le site environnant et le paysage.*

Identifier deux pôles de développement en complément du centre-bourg:

❖ Conforter la dynamique de construction du hameau de St Laurent qui bénéficie d'une localisation stratégique sur la route de Caussade.

❖ Renforcer le site bâti des Arbous tout en préservant son caractère arboré.



## 2.3 Poursuivre la politique de valorisation du centre

*Le projet d'aménagement urbain et paysager du bourg et ses abords, lancé par la mairie, va dans le sens d'une valorisation du patrimoine remarquable du centre historique. L'embellissement du centre s'inscrit dans une revitalisation des fonctions du bourg (habitat, services, commerces...)*



Programmer les opérations de réaménagement des secteurs de la Porte Haute, le chemin de Ronde, et de la Porte Basse.

Prévoir l'aménagement de la Place Neuve en lui redonnant sa fonction de lieu de vie et de rencontre des habitants du centre

Prévoir les équipements et réserves foncières répondant à l'évolution démographique

-la liaison entre le centre et le futur quartier de Lasserre,

-Une zone d'équipements de plein air de sports et loisirs au Prés Bas

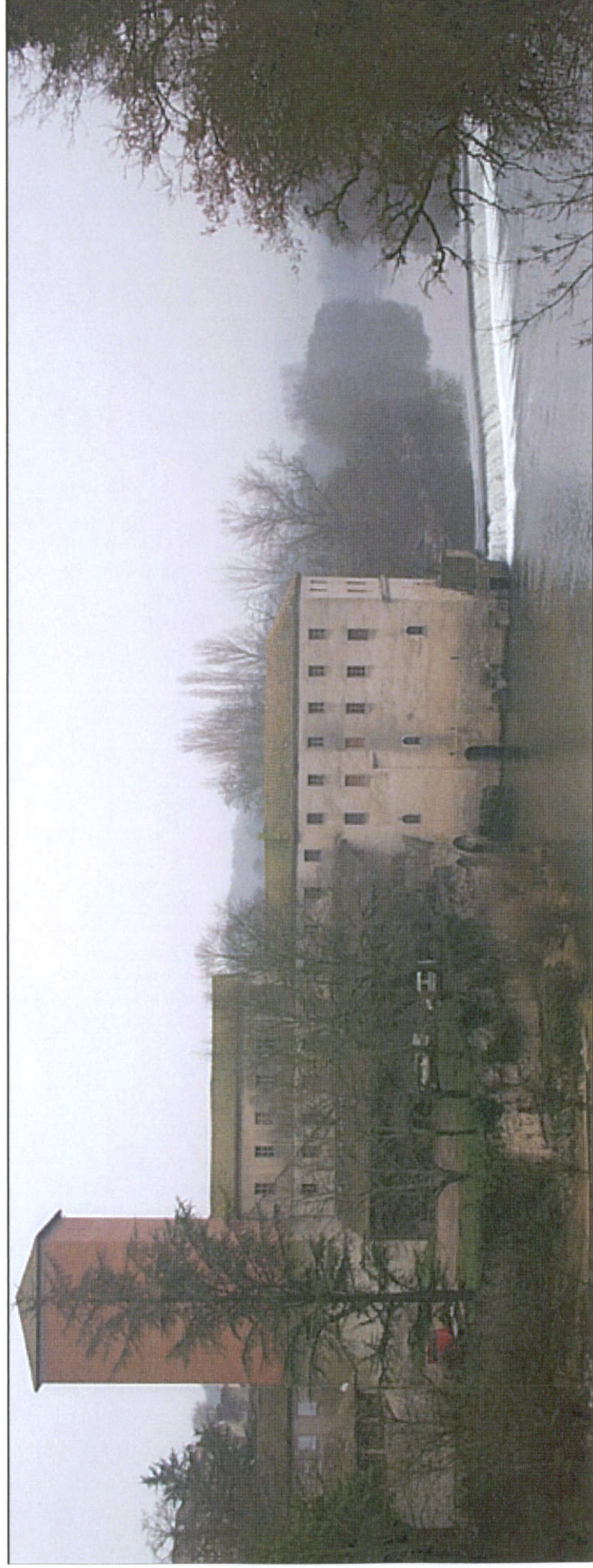
Aménager et sécuriser différentes voies de desserte et divers carrefours.

-Prévoir des possibilités d'extension de l'école

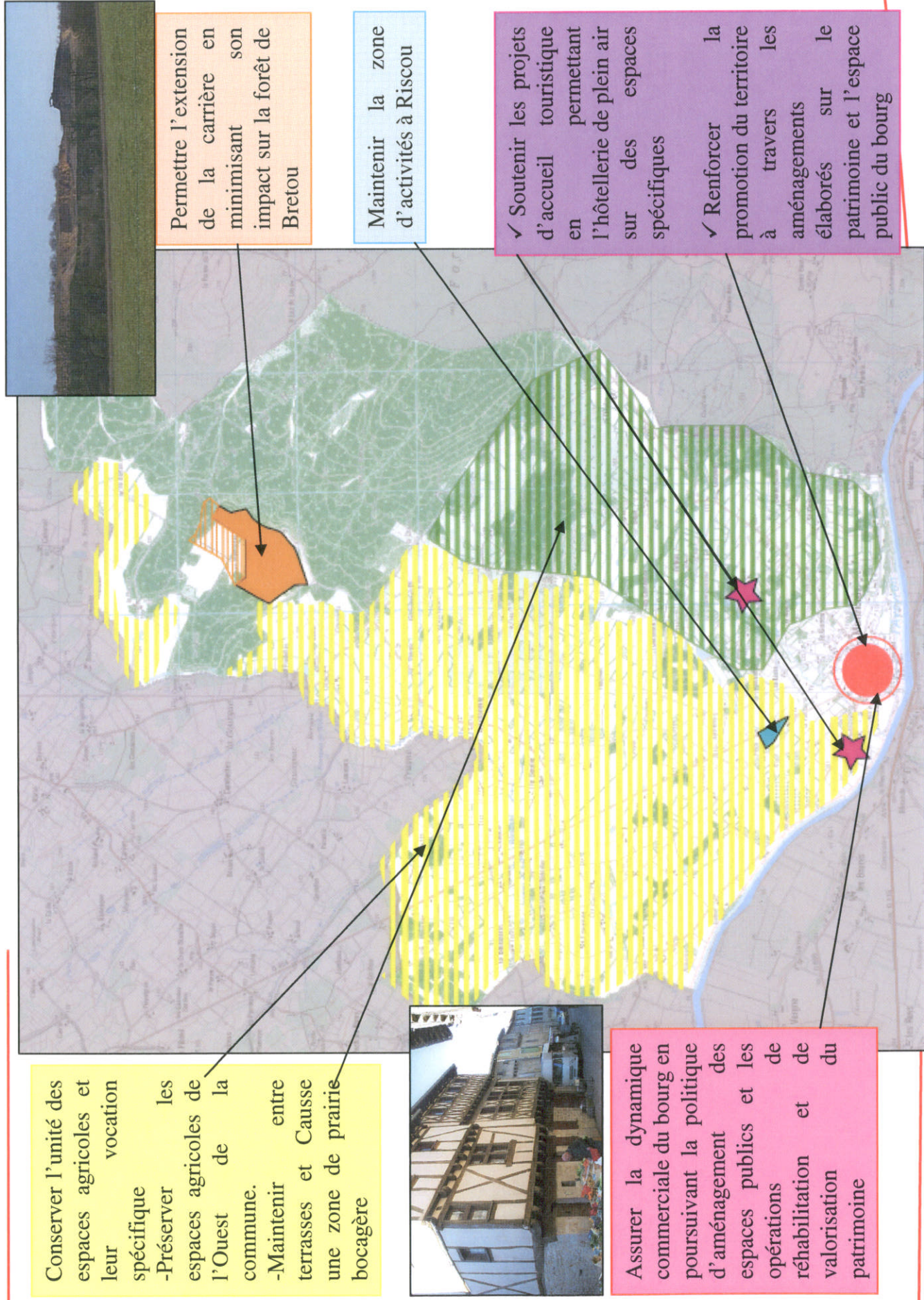
-les ateliers municipaux (Prés-bas)

---

### 3 - Promouvoir et assurer la coexistence des différentes activités économiques



### 3 - Promouvoir et assurer la coexistence des différentes activités économiques



# Le Projet d'Aménagement et de Développement durable

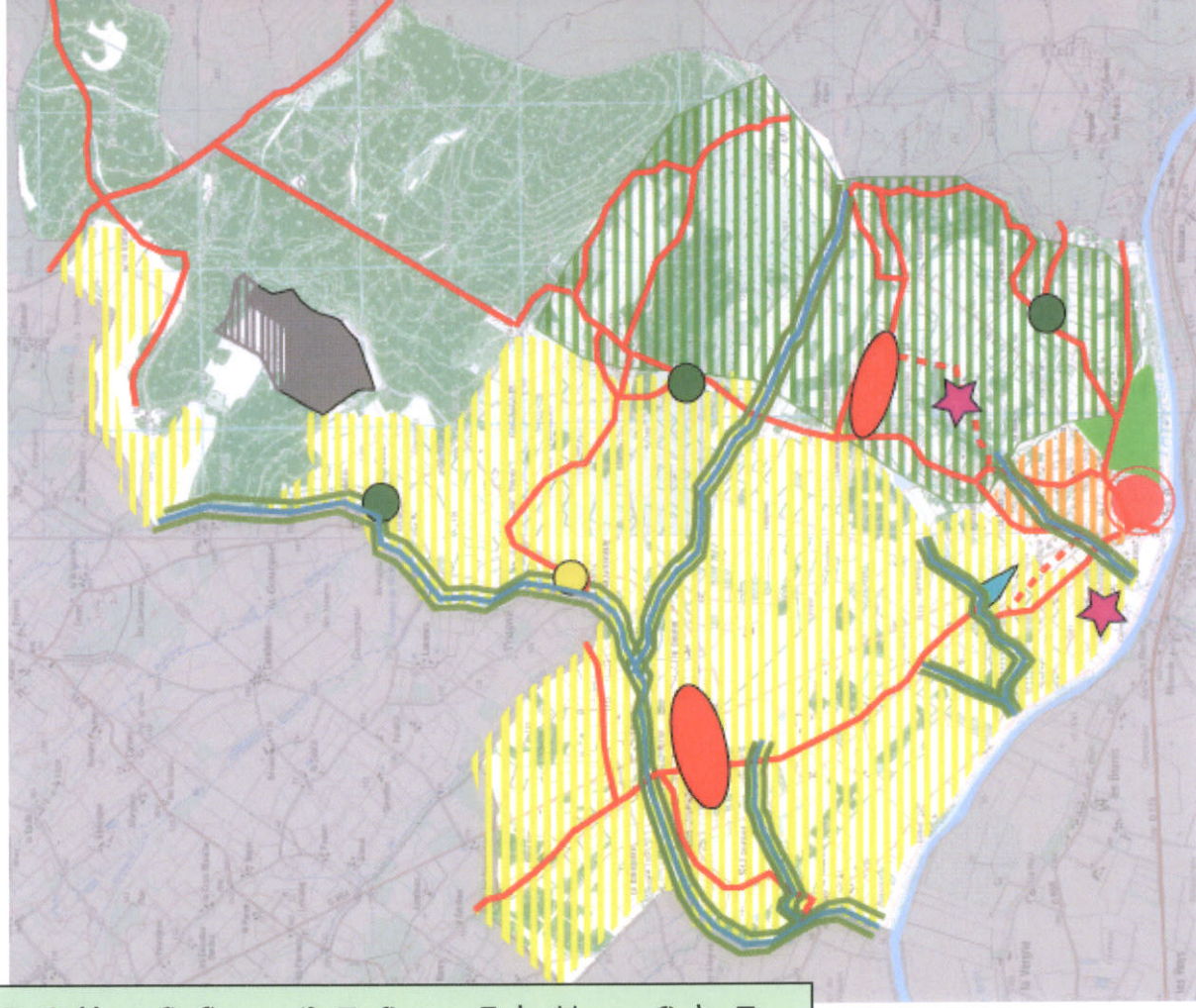
**1 - Protéger et mettre en valeur l'ensemble des éléments naturels et paysagers qualitatifs, garants d'un équilibre écologique, et d'un cadre de vie remarquable.**

✓ Protéger les masses boisées continues du Causse, et préserver le paysage bocager

✓ Soutenir la vocation agricole des espaces pour assurer l'évolution et l'entretien des paysages

✓ Conforter le réseau de cheminements doux pour favoriser la découverte du territoire

- Zone de prairie
- Forêt de Bretou
- Espaces agricoles
- Ruisseaux et ripisylves
- Carrière et extension
- Réseau de cheminements doux
- Pôles touristique
- Pôle économique - centre historique
- Développement urbain
- Zone sensible préservée
- Hameaux à préserver
- Hameau agricole
- Hameaux à maîtriser



**2 - Organiser des extensions urbaines qualitatives et contenues, valoriser le patrimoine bâti existant.**

✓ Développer et structurer une urbanisation en interaction avec le cadre naturel et paysager

✓ Adapter et maîtriser le développement des hameaux en fonction de leur nature

✓ Poursuivre la politique de valorisation du centre

**3 - Promouvoir et assurer la coexistence des différentes activités économiques**